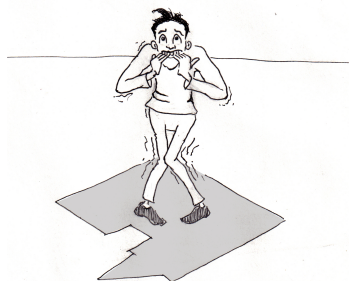


Liminaire au CSE Siège

6 décembre 2023

France Télévisions, une entreprise en danger grave et imminent



La direction est restée sourde aux appels des élus de prendre en compte la situation de deux coordinatrices d'IV3, qui ont justifié le déclenchement d'une procédure de DGI.

Elle s'arroge le droit de juger dans le fond de la crédibilité d'une telle requête, sans même procéder à une enquête, comme la loi le lui oblige.

Il n'y a pas de danger grave et imminent. Circulez, il n'y a rien à voir.

Évidemment, la CGT ne peut pas en rester là. Car il y va de la santé des salariés, et de l'entreprise en général.

Qu'est-ce que cela signifie lorsque les déclarations de DGI se multiplient dans une entreprise ? Que les élus agitent le chiffon rouge pour tout et n'importe quoi ? Qu'ils ne sont pas bien informés des procédures adaptées à chaque situation ?

Ou tout simplement que l'entreprise va mal. Que les salariés souffrent de ces projets qui s'enchaînent, de ces déménagements et réorganisations menés contre l'avis des élus du personnel. Ils ne se mettent pas en arrêt de travail pour manifester leur mécontentement, comme dans la police. Mais parce qu'ils craquent et sentent que leur santé est en danger.

Il n'est déjà en soi pas normal, dans une entreprise soit disant socialement responsable, qu'un salarié doive aller consulter un médecin, voire même un psychiatre, à cause de son travail.

C'est encore moins acceptable lorsque 5 salariés tombent en arrêt maladie dans un même service, dont deux en 24 heures, comme cela s'est passé à IV3. Ou lorsque les cadres de la Fabrique craquent les uns après les autres : au service GTR, au service son, au planning, au service décor.

Pareil pour les scriptes, mises sous pression par le projet Tempo, obligées de jongler avec deux outils en même temps, au point de mettre en péril la diffusion de leur journal. Comme d'habitude, il n'y a que les lampistes qui trinquent. La hiérarchie, elle, habituée à dire *amen* à toutes les directives qui viennent d'en haut, à jouer les charmeurs de serpent pour faire croire aux salariés que tout va bien se passer, n'est pas responsable.

Les scriptes ! Dans sa grande clairvoyance, la direction avait imaginé que l'on pourrait s'en passer. « Le réel, comme disait Jacques Lacan, c'est quand on se cogne ». Quand on revient les pieds sur terre, brutalement, après une période d'aveuglement. Il aura fallu la catastrophe industrielle du projet Tempo, pour que la direction revienne à la raison et se rende compte que les scriptes sont indispensables.

Entre temps, des mois de discours lénifiants, de consignes floues, de réunions inutiles, et d'autocongratulations, même quand le bateau coule.

Dysfonctionnelle, c'est le terme qui convient le mieux à ce genre d'organisation du travail. Comme on le dit d'un couple qui s'autodétruit, d'une famille qui broie ses membres, ou d'un comportement qui peut mettre en danger la vie des autres.

Danger grave et imminent.

Et cela risque de devenir encore plus grave, si l'entreprise poursuit dans la logique de son plan de départ. Il suffit de lire le dernier bilan de l'emploi pour se rendre compte que les baisses d'effectifs restent à des niveaux similaires à ceux de 2019-2021. A ce moment-là, la direction précisait sur son bilan que ces chiffres « traduisaient la poursuite des efforts de réduction des effectifs ». Maintenant, ça traduit quoi ? Une loi économique, le fameux There Is No Alternative, ou les injonctions de la tutelle ? Et quand ça s'arrête ?

Quand les salariés seront à bout ?

En rejetant le DGI transmis par un représentant du personnel, la direction montre clairement qu'elle ne veut pas que les élus mettent au jour des pratiques qui nuisent à la santé des salariés.

Si elle était aussi sûre d'elle-même, elle n'aurait pas refusé l'enquête.

Quand les réformes mal préparées, les changements de process précipités aboutissent à un tel niveau de stress et de désorganisation, il est inévitable que les DGI se multiplient.

En les rejetant, la direction évite peut-être que l'Inspection du Travail mette son nez dans un fonctionnement pathogène, mais elle ne résoud rien.

La CGT considère cette attitude totalement irresponsable. Elle déclare donc l'entreprise en danger grave et imminent, et demande à la direction de prendre d'urgence des mesures pour protéger la santé de ses salariés, de rétablir la sérénité et la confiance, sans lesquels il ne peut y avoir de travail efficace.

Paris, le 6 décembre 2023